

**Le Français Langue seconde au sénégal,
un Environnement de plus en plus « francophonisant »**

Fatimata Niang Ba

Professeur de Lettres

Inspectrice de l'Education Nationale, Sénégal

L'agence intergouvernementale de la Francophonie ne pouvait avoir une initiative plus heureuse en désignant le Burkina Faso, autrement dit le pays des hommes intègres, pour abriter une rencontre aussi importante que celle qui nous réunit aujourd'hui ; il s'agira de discuter ici de l'enseignement/apprentissage du Français Langue-seconde, langue qui nous lie et nous relie depuis des siècles.

Nous nous félicitons de l'honneur qui nous est fait de représenter le Sénégal qui depuis des siècles baigne dans un univers francophone et particulièrement francophile.

Notre pays, comme vous le savez, a tôt fait de sceller son destin à la langue française et à la francophonie; l'apothéose pour nous aura été l'admission d'un de ses illustres fils à l'Académie française, vous devinez qu'il s'agit du défunt Senghor à qui nous rendons un hommage solennel. La francophonie lui doit d'avoir travaillé à faire admirer cette langue par un pays tout entier, je dirais, mieux, par un continent.

Vous excuserez l'incorrigible défaut de nous autres sénégalais, quand nous ne pouvons parler de questions de langue ou de culture sans citer nommément ou de manière implicite le Poète Président, cela ne nous fera pas perdre de vue l'objet de cette réunion qui va préluder aux « Etats Généraux de l'Enseignement du Français en Afrique Francophone ».

Avant d'établir le diagnostic de la situation actuelle de l'Enseignement du Français ou apprentissage du Français, et de dégager les perspectives et stratégies mises en oeuvre pour son amélioration, nous allons vous présenter les textes et programmes qui officiellement régissent et structurent l'Enseignement du français à l'élémentaire.

Deux textes de référence régissent aujourd'hui encore l'initiation au français de nos élèves :

1) La loi d'orientation de l'éducation nationale (loi n° 91.22 du 16 février 1991) qui cependant ne fait pas mention du statut du français comme langue d'enseignement. Elle dit plutôt que « l'éducation nationale est sénégalaise et africaine développant l'enseignement des langues nationales, instrument privilégié pour donner aux enseignés un contact vivant avec leur culture et les enraciner dans leur histoire ; elle forme un sénégalais conscient de son appartenance et de son identité. Elle stipule cependant que l'éducation nationale reflète l'appartenance du Sénégal à la communauté de culture des pays francophones, en même temps qu'elle est ouverte sur les valeurs de civilisations universelles... »

2) Le décret 791165 du 20 décembre 1979 portant organisation de l'enseignement élémentaire considère le français comme une langue étrangère et seconde; elle définit comme objet essentiel de l'enseignement du français, l'acquisition des moyens linguistiques de communication orale et écrite. Cet objet sera reformulé et revu à la hausse à mesure qu'on progresse dans les étapes,

On peut noter qu'il n'est proposé aucune méthodologie pour l'enseignement du français dans les premiers textes officiels. *C'est* le statut de langue officielle qui a fait de la maîtrise du français un facteur de promotion sociale, lui permettant ainsi de s'installer comme langue d'enseignement malgré toutes les difficultés inhérentes à l'initiation. Les seules orientations relèvent des directives du Ministère de l'Education Nationale (elles préconisent de partir de situations concrètes pouvant, dans la classe où en dehors de celle-ci, servir à l'amorce d'un dialogue vivant) et de celles de l'Institut Nationale d'Etude et d'Action pour le développement de l'Education.

3) Ces dernières visaient en 1983 à donner, pour une période transitoire un cadre de réflexion avec des méthodes d'enseignement du langage et de la lecture pour une harmonisation des comportements pédagogiques au plan national.

4) Les nouveaux programmes des classes pilotes, (élaborés en 1986) considèrent le français comme langue étrangère et seconde, le seul instrument d'apprentissage des autres disciplines sous réserve de l'introduction des langues nationales, un outil d'information, de formation, de communication.

5) Le livret horaires/programmes du curriculum de l'éducation de base définit l'acquisition des compétences dans le sous domaine étude de la langue comme il suit :

« comprendre et produire divers types d'énoncés oraux et écrits en mettant en œuvre les principales règles de fonctionnement de la langue ».

Il ressort de tous ces textes que le français occupe une place de choix dans notre système éducatif, en ce qu'il est considéré comme langue de communication, d'enseignement et langue SECONDE, c'est un instrument de travail pour le maître. Il est au début et à fin des apprentissages ; la maîtrise de l'expression et de la compréhension à l'oral et à l'écrit constitue un gage de réussite pour l'élève, un objectif ultime pour le maître.

Or cet objectif n'est pas toujours atteint ; nous avons pour preuve, toutes les supputations des enseignants et des parents qui déplorent la baisse du niveau de nos élèves qui ne savent plus s'exprimer de manière correcte et spontanée, ni à l'oral ni à l'écrit et parfois même à des niveaux d'études assez élevés ; ce qui

Ressortir un besoin pressant d'innovations dans l'enseignement/apprentissage du français, de formation des acteurs de l'Education, afin que l'école, qui demeure pourvoyeuse de tous les autres secteurs puisse optimiser ses rendements au grand bénéfice de nos nations, de leur développement effectif.

Ce qui est à priori contradictoire, c'est que parallèlement, nous assistons à un environnement de plus en plus francophonisant qu'il soit écrit ou oral, à travers l'audiovisuel et les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) nos élèves éprouvent de plus en plus de difficultés en français. Les chiffres sont éloquentes pour certaines sous-disciplines du français comme l'orthographe - en 2001, 97% des élèves ayant réussi au CFEE ont eu moins de 10 en dictée, pourtant 97% de la même cible ont eu plus de 10 en lecture! il y a donc problème ; et il est pour une part d'ordre pédagogique [une vision de plus en plus systémique de l'Enseignement nous permettrait de déceler d'autres causes ces genres de phénomène]

L'on peut déjà «suspecter» les conditions matérielles et humaines peu favorables (insuffisance de matériel didactique, manque de motivation chez le maître, résistance à

la scolarisation des enfants, notamment des filles etc.)

L'on pourrait penser également à tous les problèmes d'ordre cognitifs et affectifs inhérents à l'apprentissage de la langue seconde avant même que le perfectionnement dans la langue première ne soit achevé.

Il faudrait donc prendre en compte les implications pédagogiques du fait d'apprendre le français à des enfants dont ce n'est pas la langue maternelle; de même que ce que j'appellerai les télescopes culturels, les perturbations morpho-phonologiques etc. Il est vrai que l'un des grands problèmes est celui très récurrent des interférences linguistiques.

- l'autre difficulté est liée aux effectifs pléthoriques (parfois plus de 50 élèves par classe).

Cependant, toutes ces difficultés ne sauraient nous faire perdre de vue l'enthousiasme débridé de nos petits quand ils se sentent véritablement en contact avec cette langue qu'ils entendaient à la radio, à la télévision, dont ils voyaient les signes sur les écrans géants, les enseignes publicitaires sans l'appréhender à sa juste dimension.

Les maux dont souffrent nos écoles sont nombreux et variés. Le gouvernement sénégalais l'a su, qui a voulu développer à travers le P.D.E.F, une stratégie de requalification de son école, à travers les axes suivants à :

- l'amélioration de la qualité des apprentissages
- l'élargissement de l'accès à l'éducation
- la formation des acteurs du système éducatif en matière de gestion

Or nous n'ignorons pas que toute stratégie d'amélioration de la qualité des apprentissages prend en compte le médium d'enseignement ; il n'y a qu'à voir les sous-composantes de la qualité domiciliées à la Direction de l'enseignement élémentaire.

- Le projet d'école
- L'évaluation des apprentissages des élèves
- L'introduction des langues nationales avec transition vers le français
- Le développement de la formation unifiée des enseignants
- L'éducation spéciale et intégratrice (enfants à besoins éducatifs spéciaux)
- Les initiatives spéciales visant la réduction des redoublements et abandons scolaires.
- Les stratégies d'enseignement multigrade.
- Le développement de la santé et nutrition à l'école.
- La politique de gratuité des manuels scolaires
- Les initiatives pour développer la lecture à l'école et dans la famille etc.

Nous retiendrons de toutes ces sous-composantes, les initiatives pour la lecture dont nous sommes responsables au niveau national pour l'élémentaire.

En effet, le français, tout comme la lecture ont le même statut dans le concert des disciplines : le français est une discipline instrumentale, la lecture permet d'asseoir des compétences transversales. Or tout ce qui se fait en lecture déteint inévitablement sur la qualité des apprentissages en français.

La sous-composante a voulu travailler à améliorer la représentation de l'acte de lire chez le maître, favoriser les activités promotionnelles de lecture, identifier des stratégies novatrices d'enseignement/apprentissage de la lecture, créer un environnement favorable au goût de lire (par l'installation de bibliothèques), organiser les apprentissages autour de la bibliothèque qui devient centre de ressources documentaires, mettre à la disposition de l'élève des écrits variés et authentiques, favoriser l'autonomisation des apprentissages pour que l'élève sache lire véritablement, qu'il puisse se distraire par la lecture et réinvestir ce qu'il lit.

Ce qui permet d'intégrer mais surtout de dépasser la seule vocation de communication et développer celle de l'information de la langue qui est d'abord un outil de construction du savoir et des connaissances. Il est de plus en plus question de déscolariser la lecture, il faut rescolariser le français.

Parallèlement aux initiatives pour développer la lecture, de nombreuses stratégies sont mises en oeuvre un peu partout et qui préconisent :

- Le décloisonnement de l'enseignement par la valorisation de l'interdisciplinarité
- Le recentrage sur l'élève afin qu'il optimise ses capacités à s'exprimer oralement et progressivement dans l'écrit, dans des situations de communication variées et authentiques.
- L'autonomisation de l'enfant chez qui l'on suscite le besoin d'aller vers l'information, afin de la traiter et de la réinvestir
- Une attention portée sur le processus mental chez l'enfant d'acquisition des connaissances (sur les représentations, perceptions et raisonnement synchrétique)
- Une autonomie du maître quant à la prise d'initiatives heureuses
- Une mise en évidence du caractère fonctionnel de la langue dans ses aspects les plus théoriques notamment la grammaire.

Nous voyons donc que les initiatives pédagogiques poussent de partout pour trouver la clé aux maux de notre école et rendre le médium d'enseignement plus performant.

Permettez-moi donc de faire la recommandation à toute la francophonie, de développer de plus en plus une logique de complémentarité entre les langues premières et la langue seconde, afin de prévenir les réactions de rejet, d'atténuer les résistances préjudiciables aux apprentissages.

Le constat le plus intéressant, c'est l'existence d'une dialectique que je qualifierai de fonctionnelle entre la langue première de nos élèves et le français (l'acquisition de la seconde permet de perfectionner la première et vice-versa). Nous savons également que dans la diversité ethnolinguistique que connaît l'Afrique, le français pourrait intervenir comme un élément fédérateur, un outil d'intégration.

Vous savez, la solidarité nationale, quel que soit le contexte, est un impératif de développement; or l'Afrique francophone peut trouver, si elle ne peut dépasser les narcissismes ethnocentriques et ethnolinguistiques qui la minent, une solution d'urgence à travers l'acquisition et le développement du français, langue seconde.